

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 15 Novembre 2024, 20 heures.

**Président** : Roger BELOT.

**Secrétaire** : François AYMONIER

**Présents** : Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, François AYMONIER, Brigitte PLESSIS, Xavier THIOLLET, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER, Elodie GUYOT, Marielle SALVI, Claude WATIEZ, Sophie BILLET, Julien MEJEAN.

**Absents excusés** : Matthieu CASSEZ, procuration à François AYMONIER ; Marion ZURBACH ; Yves BALANCHE.

Le Maire vérifie le quorum (12 élus présents et 1 représenté) et ouvre la séance à 20 heures.

François AYMONIER est désigné comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 Octobre 2024.

Xavier THIOLLET propose, sur le sujet de la constructibilité, de remplacer les mots « orientations de la mandature » par « conformément aux orientations du PLU en vigueur ».

Sous réserve de cette précision et ne recueillant pas d'autre observation, le Maire constate que le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024.

### 1-Budget.

#### a) Décision Modificative budgétaire. DM3 Budget Commune

Le Maire invite le Conseil à délibérer sur plusieurs déplacements de crédits d'un chapitre budgétaire à un autre afin de prendre en charge des dépenses qui ont dépassé les prévisions budgétaires d'origine. C'est une opération comptable qui ne crée pas de dépenses nouvelles.

Les modifications portent sur les opérations résumées dans le tableau suivant :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 60612	Energie –Electricité		14 000.00 €
DF 60621	Combustible		8 000.00 €
DF 613	Location		20 000.00 €
DF 61551	Entretien et réparations sur matériel roulant		8 500.00 €
DF 6156	Maintenance		1 500.00 €
DF 626	Frais postaux et frais de télécommunications		4 000.00 €
DF 62876	Remboursements de frais au GFP de rattachement		4 000.00 €
<b>TOTAL DF 011 :</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>60 000.00 €</b>
DF 023	Virement à la section d'investissement	70 830.00 €	
<b>TOTAL DF 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>70 830.00 €</b>	
D11641	Emprunts en euros		11 095.00 €
<b>TOTAL DI 16 :</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>11 095.00 €</b>
DI 2132	Constructions bâtiments privés	81 925.00 €	
<b>TOTAL DI 21:</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 925.00 €</b>	
DF66111	Intérêts réglés à l'échéance		10 830.00 €
<b>TOTAL DF 66</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>10 830.00 €</b>
RI021	Virement de la section fonctionnement	70 830.00 €	
<b>TOTAL RI 021</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>70 830.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative telle qu'elle présentée dans le tableau ci-dessus.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**b) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement en 2025.**

Le Maire précise que l'article L.1612-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption du budget suivant, ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette disposition s'applique au budget communal ainsi qu'aux deux budgets annexes, EAU et BOIS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, pour le budget communal et les budgets annexes EAU et BOIS.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**c) Budget Communal : Subventions aux associations locales.**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal la décision a été prise d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros au Single Track pour la Sarrazine. Cette association indique qu'elle a demandé deux sommes, 1000 euros pour la Sarrazine et 800 euros pour la Bourrie12. Elle demande que le Conseil municipal délibère sur sa seconde demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association Single Track la somme de 800 euros pour la Bourrie 12.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**2- Tarifs de ventes de terrain.**

La Commune a été saisie de demandes de ventes de terrains en zone artisanale par des entreprises qui souhaitent soit s'agrandir soit s'installer. La précédente délibération en date du 22 octobre 2021 avait fixé le prix du m<sup>2</sup> à 17 euros. Depuis cette date, les coûts des travaux permettant l'aménagement du secteur se sont élevés.

Compte tenu des tarifs pratiqués aujourd'hui qui sont très élevés, et tout en tenant compte de l'intérêt pour la Commune de soutenir la vie économique du village, le Maire propose d'augmenter le tarif à 25 euros le m<sup>2</sup>, afin de couvrir les frais à engager pour viabiliser les parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente du terrain en zone artisanale au tarif de 25 euros le m<sup>2</sup>.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**3- Demande d'achat de terrain.**

Plusieurs demandes d'achat de terrain ont été déposées en mairie. Notamment par courrier en date du 6 mai 2024, la SCI Les Baroudeurs souhaiterait acquérir des terrains qui entourent sa propriété pour une contenance de l'ordre de 1900 m<sup>2</sup>. La SCI demande un avis sur le principe d'une telle vente, le bornage étant en cours.

Le Maire demande au Conseil de rendre un avis sur le principe de cette vente.

Après en avoir délibéré, el Conseil Municipal rend un avis de principe favorable à la vente d'une parcelle de terrain en extension à la propriété déjà acquise par la SCI Les Baroudeurs.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**4- Bibliothèque : Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES).**

Le Département par la voix de la Médiathèque Départementale, demande au Conseil Municipal de mettre à jour son PSCES. C'est un document qui cadre les objectifs que la Commune fixe à sa médiathèque. L'existence de ce document conditionne l'attribution éventuelle de subventions par le Département et l'Etat.

La Médiathèque nous a fait parvenir un projet de convention qui comporte en annexe la liste des points forts et des points faibles de notre médiathèque. Au titre des points forts, sont soulignés notamment :

- La qualité, la compétence et l'implication des adjoints du patrimoine ;
- La qualité et le confort des locaux entièrement remis aux normes ;
- Le très haut niveau du taux d'adhérents (401 adhésions pour une population totale de 1443 habitants soit 27,8%);
- Les actions organisées en faveur des enfants.
- L'amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire et le portage à domicile.

Les points faibles concernent la signalétique intérieure et la politique de renouvellement documentaire.

Un comité de pilotage a rédigé un nouveau PSCES qui intègre ces données dont les points faibles sont en cours d'amélioration : la signalétique intérieure est en train d'être revue ; s'agissant du renouvellement documentaire, le Comité de pilotage propose aux adjoints du patrimoine des actions de formations.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce PSCES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social pour la Médiathèque communale Gudrun et Jules VUILLEMIN.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **5- Fin du programme de réhabilitation de l'éclairage public.**

Le Maire indique que le programme de réhabilitation de l'éclairage public a été réalisé il y a quelques années, mais il était incomplet, car par exemple, il n'a pas touché les luminaires de la Grande Rue qui ne sont toujours pas en leds. En effet, à l'époque les subventions n'étaient accordées que si les luminaires étaient amortis, soit un délai de 15 ans. Nous n'étions pas dans cette situation et nous n'aurions bénéficié d'aucune subvention.

Aujourd'hui le délai d'amortissement a été réduit mais en toute hypothèse nous sommes arrivés au délai ancien. La Commune peut donc achever la réhabilitation tout en étant éligible aux subventions.

Un devis a été demandé à l'entreprise qui avait réalisé la première opération.

Les travaux prévoient l'abaissement de la luminosité des leds de 70% entre 22 heures et 6 heures.

Pour la grande rue, la réhabilitation des 40 luminaires coûte 16 665,60 euros HT

Il y a lieu d'harmoniser l'éclairage public dans d'autres sites de la commune :

Entrée du village, lotissement des Arennes, Rue du Petit Bois et Rue des Buclés : 31 luminaires et divers travaux, pour 22498,17HT.

3 luminaires à l'école : 2368,20 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer la fin du programme de réhabilitation de l'éclairage public et d'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **6- DPU.**

- a) Le Conseil Municipal est saisi d'une demande relative à l'exercice de son droit de préemption urbain sur une propriété bâtie comportant quatre appartements, 18 Rue du Mouillain, cadastrée AE 79 d'une contenance de 9 ares et 15 centiares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter

**Votes : 13 Pour ne pas préempter : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

- b) Le Conseil Municipal est saisi d'une demande relative à l'exercice de son droit de préemption urbain sur un appartement avec garage dans un immeuble sis au 43 rue du Tillot, parcelles cadastrées ZQ 247 (9 ares 9 centiares) et ZQ 248 (10 ares 91 centiares).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

**Votes : 13 Pour ne pas préempter : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**7- Chalet du Sentier : destination. (pas de vote)**

Marc BULLE PIOUSOT demande quelle est la destination autorisée par le PLU du Chalet du Sentier.

Le Maire donne lecture de l'extrait du PLU en zone Naturelle N, qui précise :

« Les parcelles AD 22 et ZI 125 sur lesquelles est bâti le Chalet du sentier, accueille, à la date d'approbation du PLU, une activité de salle hors sac liée à l'exploitation des téléskis. Elles constituent un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) au sens de l'article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme au bénéfice d'une mission d'intérêt général relevant d'une délégation de service public (DSP), relative à l'activité hivernale des remontées mécaniques. A ce titre, la création d'un logement de fonction et un service de restauration liés à cette activité hivernale sont autorisés, autorisation dépendant du maintien de l'accessibilité hivernale ».

Après avoir échangé, le Conseil Municipal qui reste favorable au maintien de la destination de restauration avec logement de fonction et donc aux dispositions du PLU, serait en majorité favorable à l'extension de la restauration exercée toute l'année, mais attend d'étudier le projet précis pour voir la conformité avec le PLU.

**8- Organisation du déneigement saison 2024-2025.**

Le Maire indique qu'en raison d'un arrêt maladie, les adjoints techniques ne seront probablement que deux à assurer le service du déneigement cet hiver. Il propose au Conseil de faire appel à des prestations de service en complément des travaux assurés par l'équipe technique communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à faire appel à des prestations de service pour le déneigement de la saison 2024-2025 en complément des emplois communaux.

**Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**9- Décision relative à la manifestation TRIAL 2025.**

Par courrier en date du 11 Novembre 2024, le président de l'association Haut-Doubs TRIAL demande à pouvoir bénéficier pour la saison 2025 d'une parcelle de terrain communal pour organiser le trial au mois de septembre prochain. Sont joints au courrier des croquis explicatifs qui montrent les zones réservées l'une au camping et les autres, à la compétition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'occupation en 2024 de l'espace public, selon les croquis qui lui ont été soumis, pour la préparation et la tenue de la manifestation TRAL 4X4 par l'association Haut-Doubs TRIAL 4X4 et à la remise en état ultérieure.

**Votes :13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**10- Convention avec le CPIE et le Pays du Haut Doubs au sujet de l'EAU.**

Le 10 octobre 2024, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à une contribution de la Commune au programme « *Mon territoire en transition : le climat change, et nous ?* » lancé par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Haut Doubs. Ce programme est centré sur l'EAU, son utilisation économe et sa préservation. Le CPIE a retenu notre candidature pour une étude dont le montant est fixé à 19 250 euros, financé à 90% par divers organismes dont l'Agence de l'Eau et l'Epage. Restent 10% à la charge de la Commune.

Le CPIE travaille en lien étroit notamment avec l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), l'Agence de l'Eau, le Parc Naturel du Haut Hura, et le Massif Jurassien. Son objectif

environnemental, social, culturel et économique se double d'une préoccupation de dynamisation des personnes : rien ne se fait réellement si les gens ne se prennent pas en mains.

Le programme consistera en 6 séquences de réunions d'ici juin 2025, différents acteurs de la Commune seront associés au fur et à mesure des travaux. La 1<sup>ère</sup> réunion de cadrage qui précisera l'objectif retenu pour notre commune a eu lieu le 14 novembre 2024 avec le CPIE et le Pays du Haut-Doubs.

La Commune des Fourgs a été choisie sur la base de plusieurs critères : son caractère rural, sa taille critique et la diversité des usagers. En outre notre Commune est perçue comme ayant développé une préoccupation ancienne au problème de l'eau, avec des réponses adaptées. Le CPIE et le Pays du Haut-Doubs auraient l'ambition de « modéliser » les mesures prises localement.

Lors de la réunion du 14 Novembre, il a été question de plusieurs enjeux particuliers aux Fourgs dont :

- La ressource en eau : sa protection contre le gaspillage,
- Vers de nouvelles ressources en eau ?
- Comment aider les gros consommateurs d'eau à réaliser des économies,
- Les zones humides,
- Les réserves d'eau (réserves individuelles, réserve collinaire, réserves pour les prairies et pré bois communaux)
- Le problème du ruissellement, notamment dans le village, lié aux modifications du climat.

Pour poursuivre le travail la Commune doit signer une convention de partenariat avec le CPIE et le pays du Haut-Doubs pour une durée qui n'excède pas le 31 décembre 2015. La part de l'étude qui est à financer par la commune est de 10% du coût soit 1925 euros à sa charge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention avec le CPIE en partenariat avec le Pays du Haut Doubs.

**Votes : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

## **11- Divers (Information).**

### **Octobre Rose, bilan.**

La Commune et le CCAS ont organisé le 18 octobre dernier une marche Rose en soutien aux malades du cancer du sein et plus généralement des malades du cancer. Les bénévoles ont été nombreux pour préparer la manifestation qui a été très réussie. C'est une somme de 1400 euros qui a été recueillie et remise par parts égales à ONCODOUBS et à La Ligue contre le cancer.

François VUILLEMIN Président d'ONCODOUBS a proposé que la Commune organise une réunion publique à laquelle des intervenants viendraient exposer les divers modes de prise en charge que l'Association développe en soutien aux malades.

De son côté, Claude BOUFFET de La Ligue contre le Cancer a proposé également une réunion publique au cours de laquelle un médecin viendrait exposer les résultats des dernières recherches.

### **Téléthon : Association Haut-Doubs Solidaire.**

Julien LETOUBLON, Président de l'Association Haut-Doubs Solidaire a proposé d'organiser à l'échelon de la CCLMHD, une grande marche à l'occasion du Téléthon le 4 décembre prochain. La marche aurait plusieurs départs (Mouthe, Métabief et Oye et Pallet) et des étapes dans diverses communes dont Les Fourgs. Lors du passage des marcheurs, une remise de dons serait prévue. Les élus s'interrogent sur la manière dont pourrait être recueillis les dons, ils souhaitent qu'une association locale prenne cette initiative. La Commune prendrait en charge le verre de l'amitié

### **Reboisement - Intervention d'un organisme filial d'EDF : OKLIMA.**

OKMILA a été créé dans le cadre des initiatives d'EDF pour soutenir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. L'entreprise se concentre principalement sur la compensation carbone en permettant de financer des projets de (re)boisement, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte

carbone. OKLIMA contribue à la stratégie d'EDF pour atteindre ses objectifs climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en soutenant des projets écologistes et durables.

Deux méthodes sont éligibles au label bas-carbone : le boisement de terrains qui n'ont pas été boisés depuis au moins 10 ans, et le reboisement ou reconstitution d'une forêt ayant subi un sinistre (incendie, tempête, dépérissement sanitaire).

OKLIMA aide à la conception du projet, à la démarche de certification, au suivi et à la mise en relation avec les financeurs (de 3000 à 7000 euros d'aide à l'hectare). La mise en œuvre des travaux peut être lancée dans les 18 mois de la validation de l'éligibilité du projet. Et un audit de vérification intervient dans les 5 ans.

Plusieurs conditions à l'éligibilité sont posées dont la superficie mini à traiter : 4 ha (pas de surface maxi). La commune est vivement intéressée par cette proposition qui lui permettrait de reboiser les terrains notamment victimes des scolytes.

**Réunion du Conseil d'Ecole.** Le voyage scolaire des CM1 et CM2 aura lieu en 2025 à Verdun. 52 enfants sont d'ores et déjà inscrits. L'APEF participera à hauteur de 100 euros par enfant. La Commune devrait également être sollicitée.

**Projet immobilier au 8 Grande Rue.** Le Maire informe le Conseil d'un éventuel projet immobilier de 14 logements dans la construction.

**Les travaux à la crèche sur recommandations de la PMI.** Après la première étape de travaux (changement des fenêtres, pose de hublots sur les portes et récemment le remplacement du carrelage par un sol souple), la PMI demande de nouveaux travaux dont un local pour les employés, qui seront réalisés en 2025. La CAF subventionne les travaux de la crèche à 70%.

**Réunion des acteurs économiques et sociaux :** François AYMONIER a réuni le 4 novembre les acteurs économiques et sociaux de la Commune. L'Office de Tourisme était présent ; au fil des ans, les participants sont de plus en plus nombreux. Les différents et nombreux projets d'animation ont été mis sur la table et ont pu être coordonnés. Un calendrier devrait être réalisé sous peu, à consulter sur Intra-muros. Par ailleurs a été évoquée la possibilité pour tous les acteurs d'être identifiés par une signalétique adaptée, les frais étant partagés entre les acteurs et la Commune.

### **Festival des Terroirs 2025.**

Le festival des Terroirs 2025 aura lieu le samedi 30 et le dimanche 31 août. Son thème sera l'Absinthe. Une grande partie de l'organisation sera confiée à l'interprofession (franco-suisse) de l'Absinthe. Notamment il n'y aura pas de cuisine collective. On pourra se restaurer à partir des productions des exposants Le Festival conservera deux bars, un central et l'autre extérieur qui est tenu traditionnellement par la Ski Club. Le samedi soir les infrastructures seront prêtées à l'association La jeunes de L'Auberson qui organisera la soirée, musique et animations.

### **Radon.**

Une expérimentation sur la mesure du radon à l'intérieur des habitations avait eu lieu dans notre commune il y a deux ans. Cette expérimentation avait été conduite par le Centre d'Etude sur l'évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire (CEPN) en partenariat avec le Pays Horloger qui a financé des dosimètres. Faute de crédits, l'expérimentation ne peut se poursuivre, mais chacun est invité à mesurer, à ses frais, le radon à l'intérieur de son logement. En cas de taux de concentration au-dessus du seuil, la Maison de l'Habitat 25 peut intervenir pour conseiller les actions à entreprendre. La consultation est payante.

Une réunion a eu lieu en mairie avec le CEPN le 21 octobre dernier.

Lors de cette réunion il a été rappelé toutes les mesures prises par la Commune en la matière et notamment la pose d'un dispositif VMC à l'école, et lors des travaux dans l'ex presbytère, la pose d'un

film anti radon. Cette réunion a été conclue ainsi : « Les efforts pour mesurer le radon dans la commune des Fourgs révèlent des opportunités et des défis. Bien que des progrès aient été réalisés grâce à la sensibilisation des élus et à la participation des habitants, il reste des obstacles à surmonter pour garantir une prise de conscience et une action collective efficace ».

Le CEPN a donné des informations complémentaires sur les fournisseurs de dosimètres radon :

Société ALGADE [algade@algade.com](mailto:algade@algade.com); <https://algade.com/boutique/>

- 1 dosimètre radon : 25€
- Kit radon maison 3 dosimètres radon : 56 €
- Kit radon maison 6 dosimètres radon : 106€

Société PEARL 335 55 43 69 95 ; [contact@pearl-sas.eu](mailto:contact@pearl-sas.eu) ; <https://pearl-sas.com/test-radon>

- Kit un détecteur radon : 36€
- Kit 2 détecteurs radon : 60 €
- Kit 3 détecteurs radon : 76€
- Kit 6 détecteurs radon : 132 €.

Société RADONOVA <https://radonova.fr/dosimètres-radon/#logement>

- 1 détecteur Radtrack : 33€
- 2 détecteurs Radtrack : 66 €
- Kit radon maison 3 détecteurs Radtrack : 99€
- 4 détecteurs radon Radtrack : 132€
- Kit radon maison 5 détecteurs Radtrack : 165€
- 6 détecteurs Radtracks : 198€.

**Cimetière :** Le Maire indique que lorsque des tombes en état d'abandon seront relevées, il souhaitera conserver les stèles qui portent mention de noms encore lisibles. Ces stèles pourraient être adossées au mur intérieur du cimetière.

**Patous :** Le Maire signale une initiative qui consistera au printemps prochain, pour un agriculteur à protéger son troupeau par la présence de chiens patous à l'intérieur d'un enclos fermé par 4 fils. Le premier site équipé sera Sur la Roche.



**AMAROK** signale que la compétition des chiens de traîneaux sera avancée cette année et organisée les 18 et 19 janvier 2025

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures 20.

Prochaine réunion : **Judi 19 Décembre à 20 heures - Salle du Conseil à la mairie.**

Le Maire,

Roger BELOT



Le Secrétaire,

François AYMONIER

